



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

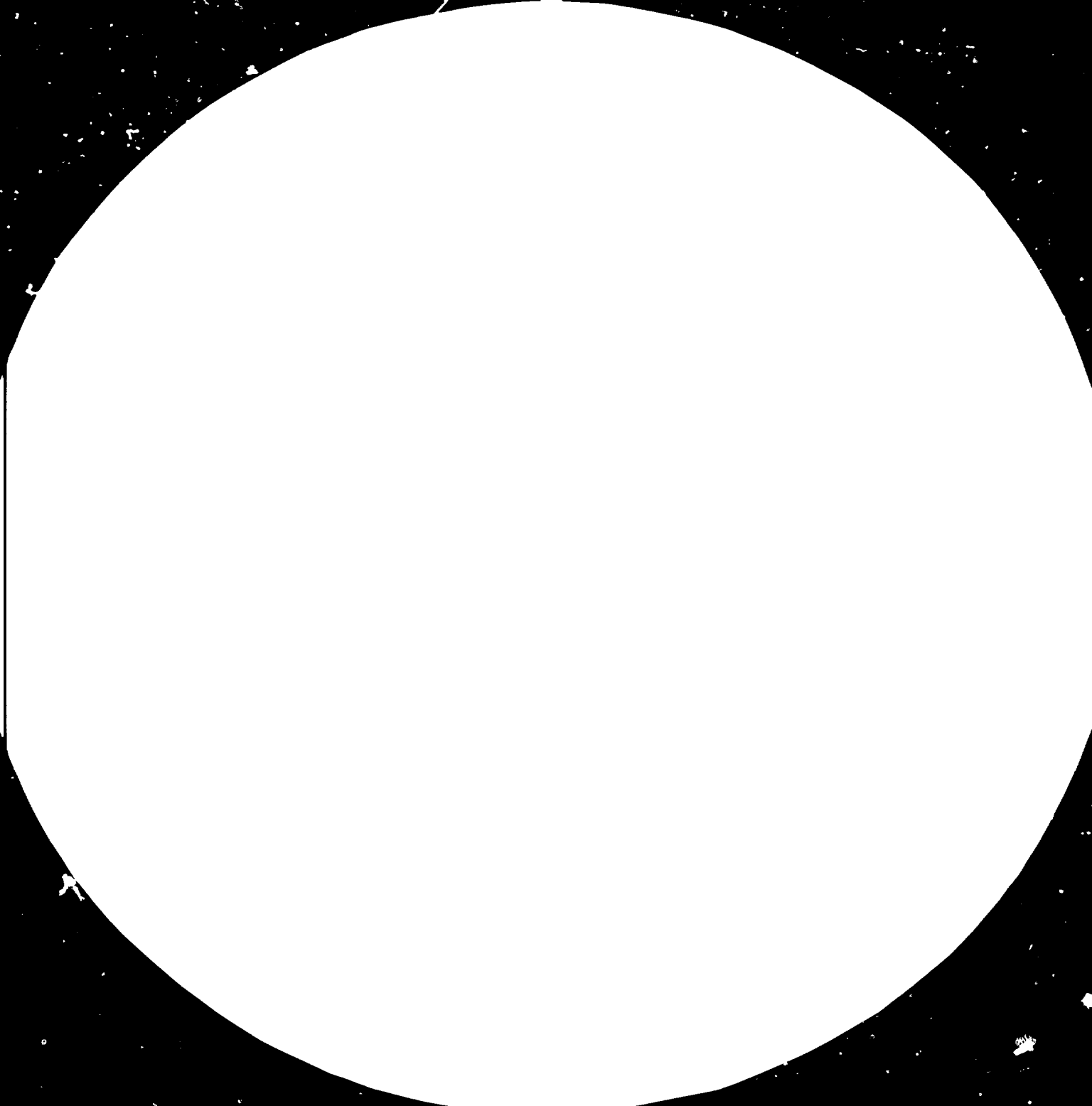
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Resolution Test Chart, NBS 1963-A, courtesy of the National Bureau of Standards

1963-A



09526-F



RESERVE AUX PARTICIPANTS

ID/CONF.4/CRP.3

3 janvier 1980

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI
New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA CINQUIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE*

Organisée par

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Addis-Abéba, Ethiopie

17-20 octobre, 1979

00282

* Le rapport ci-joint, qui n'est disponible qu'en anglais et en français, a été fourni par la Commission économique pour l'Afrique.



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.:
LIMITÉE

E/CN.14/INR/229
16 Novembre 1979

Original : ANGLAIS
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT DE LA CINQUIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE

Organisée par

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Addis-Abéba, Ethiopie
17-20 Octobre 1979

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
PREMIERE PARTIE - COMPTE RENDU DES DEBATS		
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1 - 4	1
Ouverture de la session	5 - 20	1
Election du bureau	21 - 22	5
B. ORDRE DU JOUR	23	6
C. COMPTE RENDU DES DEBATS	24 - 79	6
<u>Point 4 de l'ordre du jour : Déclaration d'ordre général</u>	24 - 41	6
<u>Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique</u>	42 - 48	11
<u>Point 6 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de programmes sectoriels et de projets multinationaux: rapports intérimaires</u>	49 - 53	13
<u>Point 6 de l'ordre du jour : Politiques et stratégies industrielles</u>	54 - 55	13
<u>Point 8 de l'ordre du jour : Coopération industrielle régionale</u>	56 - 59	14
<u>Point 9 de l'ordre du jour : Progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriels à l'échelon international</u>	60 - 63	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Point 10 de l'ordre du jour :</u> Préparatifs en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : mise au point d'une position africaine commune à l'égard de l'Ordre du jour provisoire	64 - 69	16
<u>Point 11 de l'ordre du jour :</u> Préparatifs en vue du Sommet africain sur le développement économique	70 - 71	17
<u>Point 12, 13, 14 et 16 de l'ordre du jour :</u> Examen des projets de résolution et de recommandation, élection des membres du Comité des progrès de l'industrialisation, date et lieu de la réunion de la sixième Confé- rence des ministres africains de l'industrie et adoption du rapport	72 - 79	18
 DEUXIEME PARTIE - CONCLUSIONS ADOPTEES		
<u>Point 6 de l'ordre du jour :</u> Mise en oeuvre de programmes sectoriels et de projets multinationaux : rapports intérimaires	1 - 2	19
a) Programmes sectoriels	1 - 2	19
b) Projets multinationaux	1 - 2	19
<u>Point 7 de l'ordre du jour :</u> Politiques et stratégies indus- trielles	1 - 2	20
<u>Point 8 de l'ordre du jour :</u> Coopération industrielle régionale	1 - 3	20
<u>Point 9 de l'ordre du jour :</u> Progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriel	1 - 3	21
<u>Point 10 de l'ordre du jour :</u> Préparatifs en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : mise au point d'une position africaine commune à l'égard de l'ordre du jour provisoire	1 - 3	21

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Point 11 de l'ordre du jour :</u> Préparatifs en vue du Sommet africain sur le développement économique	1 - 2	22
<u>Point 13 de l'ordre du jour :</u> Election du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique	1	23
<u>Point 14 de l'ordre du jour :</u> Date et lieu de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie	1	23

TROISIEME PARTIE - RESOLUTIONS

1(v) - Sociétés multinationales africaines	24
2(v) - Centre régional de services d'ingénieurs-conseils et de gestion	25
3(v) - Centres régionaux de mise au point de farines composées et de formation en ce domaine	26
4(v) - Suite à donner aux conclu- sions et recommandations du Colloque régional africain sur les politiques et stratégies industrielles	26
5(v) - Position africaine commune à la troisième Conférence de l'ONUDI	27
6(v) - Programmes sectoriels	32
7(v) - Centre régional africain de conception et de fabrication techniques	33
8(v) - Fonds africain de développement industriel	34

PREMIERE PARTIE
 COMPTE RENDU DES DEBATS

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La cinquième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, patronnée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), s'est tenue à Addis-Abeba du 17 au 20 octobre 1979.
2. Participe à la Conférence des représentants des pays suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Kenya, Lesotho, Malawi, Nigéria, Niger, Ouganda, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tunisie et Zaïre.
3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUF), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) étaient représentés à cette Conférence en qualité d'observateurs.
4. La Banque africaine de développement (BAD) était également présente en qualité d'observateur.

Ouverture de la session

5. La session a été déclarée ouverte par M. Juhu Mohammed, Haut Commissaire du Nigéria au Kenya, en sa qualité de président de la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie. Il a présenté M. Hailu Yimeru, Ministre principal et Secrétaire général de la Campagne révolutionnaire nationale de développement et de la planification centrale du Conseil suprême central de l'Ethiopie, qui s'est adressé à la Conférence au nom du Camarade Lt. Colonel Mengistu Haile Mariam, Président du Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste.
6. Dans son allocution, M. Hailu Yimeru a mis en lumière l'importance de la Conférence, convoquée à la veille de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. La tâche qu'il s'agit d'accomplir en Afrique impliquera des sacrifices encore plus grands que jadis et une lutte très dure, surtout en vue du combat à mener contre le racisme, le colonialisme et l'impérialisme, et de la tâche essentielle consistant à mettre au point une stratégie à long terme pour le développement industriel en Afrique;

La Conférence était appelée à mettre au point une position africaine concrète et commune en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Il s'est déclaré convaincu qu'en menant à bien sa tâche, la Conférence réfuterait et rejetterait toutes les manoeuvres et machinations visant à décourager les pays africains, et d'ailleurs tous les pays en développement, d'entreprendre un programme d'industrialisation autonome et auto-entretenu.

7. Il a signalé que l'industrialisation africaine ne devrait pas être restreinte aux industries mineures, qui ne fournissent qu'un faible apport à la réalisation d'un développement industriel autonome. Il a ajouté que l'extrême dépendance des pays africains à l'égard des pays avancés créait un cercle vicieux qui ne peut et ne doit pas être toléré. Il a invité instamment la Conférence à se préoccuper tout spécialement des problèmes de la supervision des processus décisionnels dans les entreprises, et du contrôle des capacités de production des mécanismes requis pour l'industrialisation. Il a déclaré qu'un effort collectif était la seule façon de résoudre ce problème en Afrique dans les circonstances actuelles. Pour conclure, il a rappelé les efforts industriels accomplis en Ethiopie en vue de jeter les fondements d'un développement industriel et agricole, et a invité instamment les pays africains unanimement à affirmer leur volonté politique et à élaborer un programme d'action sur la question cruciale du développement du continent africain.

8. Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général de l'OUA a déclaré que l'Afrique était à nouveau entrée dans une période d'interrogation comme on l'avait vu lors de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui s'était tenue à Monrovia et comme on le verrait lors de la Conférence au sommet sur le développement à Monrovia et comme on le verrait lors de la Conférence au sommet sur le développement économique qui devait se tenir à Lagos.

9. L'Afrique avait longtemps tourné en rond en matière d'industrialisation. Les efforts d'industrialisation avaient été faits par étapes distinctes. On avait d'abord mis l'accent sur la transformation de matières, puis sur la promotion des industries de substitution aux importations. Par la suite, on avait fait une large place aux industries tournées vers l'exportation, et dans certains cas, on était même allé jusqu'à permettre à des sociétés multinationales qui cherchaient à faire le maximum de bénéfices, d'implanter des unités de production dans les pays d'accueil.

10. Ces expériences avaient laissé partout un goût amer, et le besoin se faisait maintenant sentir qu'une nouvelle stratégie, et, surtout, l'heure était désormais à l'action plutôt qu'aux mots. Il estimait donc que le but fondamental de la Conférence, lors de la session en cours, était d'examiner la stratégie africaine du développement industriel de manière détaillée à la lumière des travaux de Monrovia, et de dégager des voies d'actions positives pour préparer le sommet de Lagos. En s'acquittant de cette tâche, la Conférence devrait renoncer à certains modes de pensée et d'action qui jusqu'à présent n'avaient pas été mis en question.

11. L'industrialisation ne pouvait stimuler la croissance que si elle s'accompagnait d'un effort sérieux pour promouvoir le développement agricole et, surtout, elle devrait s'inscrire dans un cadre communautaire plutôt que dans les limites étroites de l'action nationale. Le problème véritable de l'Afrique était de propulser en avant, en utilisant ses importantes capacités de développement, une Afrique fortement structurée, capable de jouer le rôle qui lui revenait dans les affaires du monde. Cet objectif ne saurait être atteint dans le cadre périmé de micro-états agissant chacune de leur côté.

12. Si l'on parvenait à cette unité, une véritable planification industrielle pourrait s'accomplir et les usines pourraient être implantées dans les zones qui présentaient le plus d'avantages du point de vue des marchés et d'autres facteurs essentiels. C'est également dans le cadre d'une Afrique unifiée que des institutions comme le Centre régional africain de technologie, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et le Fonds africain de développement industriel prenaient toute leur signification.

13. Selon le Secrétaire Général de l'OUA, si l'unification de l'Afrique était le principal objectif à atteindre, il était également essentiel de s'employer, dans le cadre fourni par l'ONUDI, à approfondir des questions urgentes comme le redéploiement industriel, la restructuration industrielle globale et la lutte contre la résurgence du protectionnisme.

14. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif de l'ONUDI s'est référé à la première session de la Conférence des Ministres africains de l'industrie, qui s'était tenue en mai 1971, et il a rappelé la contribution qu'elle avait apportée en adoptant la Déclaration d'Addis-Abéba sur le développement industriel en Afrique dans les années 70, dans laquelle on avait établi les fondations en vue de la réalisation de l'autonomie collective en Afrique. Depuis lors, les efforts incessables et dévoués entrepris dans ce cadre avaient abouti à la création d'un certain nombre d'institutions et de programmes régionaux ayant pour objet de promouvoir l'autonomie collective dans le domaine de l'industrie en Afrique. Le Directeur exécutif estimait que le Fonds africain de développement industriel, la dernière née de ces institutions, donnerait un élan aux mouvements de coopération industrielle en Afrique, surtout grâce à la création d'entreprises multinationales. Les sessions biennales de la Conférence des ministres africains de l'industrie avaient contribué à l'élaboration de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI en mars 1975.

15. Le Directeur exécutif a fait observer que, lors de sa cinquième session, la Conférence des ministres africains de l'industrie avait reçu la tâche de formuler sur la base de la stratégie de Monrovia adoptée en juillet 1979, une position africaine commune en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, il a déclaré qu'il espérait que la tâche de la Conférence serait

Facilité grâce aux importantes contributions du symposium régional sur les politiques et les stratégies industrielles tenu à Nairobi en septembre 1972 et de la sixième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. Depuis le début des années 60, un certain nombre de mesures avaient été prises en Afrique en ce qui concerne la volonté de promouvoir la coopération intr-africaine. Les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du Plan d'action de Lima dépendaient également des progrès réalisés dans les programmes de coopération. À cet égard, le Directeur exécutif s'est référé à un certain nombre de propositions d'action figurant dans l'étude de l'OMUDI intitulée "L'Industrie à l'horizon 2000 - nouvelles perspectives" (document ID/Conf.4/3).

16. Le Directeur exécutif a fait observer que de nombreuses résolutions africaines avaient pour objet de rendre permanent le système de consultations de l'OMUDI et d'assurer que ce système recouvre tous les principaux secteurs industriels. L'OMUDI appuyait la proposition faite par les Chefs d'Etat et de gouvernements africains à Norrovi en vue de faire de la période 1980-1990 la Décennie pour le développement industriel en Afrique. Cependant, le Directeur exécutif a fait observer que, étant donné que l'OMUDI deviendrait bientôt une institution spécialisée, elle aurait besoin de ressources supplémentaires afin de remplir efficacement sa tâche au service des pays en développement.

17. En conclusion, il a informé la réunion que le volume de l'assistance technique de l'OMUDI est passé de 6,8 millions de dollars des Etats-Unis en 1974 à une valeur anticipée de 20 millions de dollars des Etats-Unis en 1979, soit une croissance de 210 % en valeur réelle et a souhaité que les pays africains fassent un meilleur emploi de l'OMUDI qui est prête à servir la noble cause du développement pour une vie meilleure des peuples africains.

18. Dans son allocution d'ouverture à la Conférence, le Secrétaire exécutif de la CTA a déclaré qu'il devenait de plus en plus évident que le quête de l'Afrique pour l'autosuffisance et la coopération dans le domaine du développement ne produirait des résultats tangibles que si les pays africains s'unissaient effectivement pour relever le défi qu'ils devaient affronter. Les causes fondamentales du manque de dynamisme de l'Afrique et de son retard économique et industriel se trouvaient surtout dans la manière dont étaient organisées et fonctionnaient les institutions publiques et privées ainsi que dans la lenteur des changements structurels, dans l'opposition à la mise en place d'une situation qui faciliterait la prise des principales décisions dans le domaine du développement et dans la lenteur des réactions face aux conditions changeantes de l'économie internationale.

19. Les facteurs internationaux étaient également importants pour le développement industriel. Il y avait eu des doutes sur la manière dont l'ordre ancien allait changer et céder la place au nouveau. Ces doutes étaient surtout devenus évidents lorsqu'on avait essayé de conclure des accords internationaux concernant des réformes spécifiques. À cet égard, le Secrétaire exécutif a mentionné la réticence des pays développés à accepter le principe du redéploiement des capacités industrielles dans les pays en développement, comme

L'exigence de la Déclaration et le Plan d'action de Lima. L'allègement de la dette s'est révélé l'un des problèmes les plus difficiles au cours de toutes les négociations concernant le nouvel ordre économique international. En outre, il y avait de fortes pressions commerciales exercées sur les gouvernements des pays industrialisés pour qu'ils réduisent le moins possible leurs barrières douanières dirigées contre les exportations des pays en développement. L'influence dominante et restrictive des sociétés transnationales était également une question qui préoccupait beaucoup l'Afrique. En ce qui concerne les compétences techniques, les pays pauvres manquent à la fois des technologies dont ils ont besoin et des ressources nécessaires pour procéder aux recherches scientifiques en vue de les développer, tandis que les pays développés n'étaient pas disposés à leur transférer ces ressources d'une façon rationnelle.

20. Depuis les années 1960, les besoins alimentaires des pays africains ont augmenté bien plus rapidement que leurs capacités de production de denrées alimentaires. Le même problème se pose en ce qui concerne les engrais chimiques. La situation a été aggravée par la crise du pétrole qui a absorbé des devises que les pays pauvres auraient pu utiliser pour acheter des denrées alimentaires et des engrais chimiques. L'aide qui leur a été fournie pour leur permettre d'acheter des denrées alimentaires peu coûteuses a également affecté les pays en développement. Ces questions ont constitué l'essentiel des délibérations du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles. Le Colloque a dégagé la nécessité de procéder à une action concertée concernant toutes les questions économiques d'intérêt commun. Il a également montré que les pays africains devaient clairement définir leurs objectifs en matière de développement avant de tenter de mettre en oeuvre un type quelconque de stratégie. Le Secrétaire exécutif a signalé que le nouvel ordre économique ne serait pas instauré sans lutte. Un développement industriel et socio-économique général véritable ne sera réalisé que grâce à la coopération économique proposée dans la déclaration d'engagement de Monrovia conclue par les chefs d'Etat de l'OUA. Il a invité les pays africains à élaborer leurs propres stratégies plutôt que de suivre des stratégies provenant de l'extérieur et qui tendaient à maintenir la subordination de l'Afrique à l'égard du monde extérieur, mais pour satisfaire ses besoins les plus fondamentaux.

Election du bureau

21. La Conférence a élu M. Tesfaye Dinka, Ministre de l'industrie de l'Ethiopie, comme Président; M. Liassine de l'Algérie, comme premier Vice-Président; M. Mathieu Ngirira du Rwanda, comme second Vice-Président; et M. S.Z. Jere du Malawi, comme Rapporteur.

22. Le Président a félicité le bureau sortant de la Conférence pour les services qu'il avait rendus. Il a invité les pays africains à aller de l'avant vers l'autonomie dans un esprit de coopération et il a déclaré

qu'il fallait faire preuve de prudence dans les négociations avec les pays avancés, qui ont souvent tendance à frustrer le développement des pays pauvres. Il a attiré l'attention de la Conférence sur les travaux de la Commission économique pour l'Afrique, qui vise à promouvoir un développement auto-entretenu en Afrique. La coopération était indispensable si l'on voulait que les pays africains exercent un contrôle sur leurs moyens de production, notamment dans les secteurs prioritaires. Enfin, il a invité la Conférence à accorder toute l'attention qu'elle mérite à l'élaboration d'une position africaine commune en vue de la troisième Conférence de l'ONUDI.

7. ORDRE DU JOUR

23. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Séance d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Déclarations d'ordre général
5. Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
6. Mise en oeuvre de programmes sectoriels et de projets multinationaux : rapports intérimaires
7. Politiques et stratégies industrielles : examen du rapport du Colloque sur les politiques et stratégies industrielles et sélection de programmes d'action complémentaires
8. Coopération industrielle régionale
9. Progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriels à l'échelon international
10. Préparatifs en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : mise au point d'une position africaine commune à l'égard de l'ordre du jour provisoire
11. Préparatifs en vue du Sommet africain sur le développement économique
12. Examen des projets de résolution et de recommandation
13. Election du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
14. Date et lieu de réunion de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport.

Déclarations d'ordre général (point 4 de l'ordre du jour)

24. Le représentant de la BAD a passé en revue le rôle du groupe de la Banque africaine dans la promotion du développement de divers secteurs

économiques. Il a mentionné notamment les prêts accordés aux pays africains pour financer des projets déterminés dans les secteurs agricoles et industriels. A cet égard, il a expliqué que le groupe de la Banque s'était efforcé de promouvoir des projets susceptibles de favoriser la coopération et le commerce internationaux.

25. Il a mentionné le rôle important joué par la Banque pour la création d'institutions régionales ainsi que pour la gestion des différents fonds de développement qui lui ont été confiées. La Banque a également fourni un apport financier symbolique au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain et s'efforçait d'accroître ses ressources afin de pouvoir financer ses activités croissantes.

26. Le représentant de l'OMPI a déclaré que comme pour toutes les organisations du système des Nations Unies, l'un des principaux objectifs de l'OMPI était d'aider les pays en développement à assurer leur croissance, notamment dans le domaine industriel. La propriété industrielle qui, de par sa nature même, stimule les activités d'invention et l'utilisation des méthodes les plus efficaces de production industrielle, était extrêmement importante pour la promotion du développement industriel, et notamment pour le transfert de techniques des pays hautement industrialisés aux pays en développement.

27. L'OMPI fournissait un apport positif à l'industrialisation de l'Afrique. A cette fin, l'OMPI avait participé aux missions relatives à la création du centre régional africain de technologie et avait contribué à la rédaction du rapport sur les conclusions de ces missions. De plus, il s'occupait de la réalisation du projet concernant l'établissement d'un Centre de documentation et d'information sur les brevets dans le cadre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et d'aider les pays anglophones d'Afrique à mettre en place leur propre Centre d'information et de documentation technologiques.

28. Si l'OMPI était désireuse de coopérer avec toutes les organisations, notamment avec celle du système des Nations Unies, elle était d'avis que toutes les organisations devraient travailler dans le cadre de leur propre zone de compétence et de juridiction afin d'éviter la répétition des activités.

29. Le représentant de l'OIT a souligné la nécessité pour les gouvernements africains de s'occuper non seulement des questions économiques, mais aussi des questions sociales. Le développement économique ne devrait pas se borner à une question de bénéfices, mais devrait viser à élever le niveau de vie des populations, à satisfaire leurs besoins fondamentaux et à résoudre le problème du chômage rural. Il y avait intérêt à essayer d'éliminer l'inégalité et l'injustice afin que tous les citoyens puissent partager les bénéfices de la croissance. A cet égard, il conviendrait d'accomplir des efforts systématiques en vue d'adopter des techniques utilisant plus de main-d'oeuvre que de capital.

30. Enfin, il a signalé l'importance de l'amélioration des capacités de gestion et de la création de structures organisationnelles et administratives valables lors de la création d'entreprises nouvelles.

31. Se référant au projet de résolution no. 3 concernant l'établissement de centres régionaux de développement et de formation dans le cadre des programmes de production de farines composées, qui figurent dans le rapport de la sixième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, le représentant de la FAO a fait observer que des technologies existaient pour la production de farines composées et qu'elles étaient utilisées par des industries africaines, ce qui permettait aux pays concernés d'économiser des quantités importantes de devises fortes. Il a demandé instamment que les connaissances techniques utilisées dans ce processus soient mises à la disposition de tous les pays africains.

32. Le représentant de la FAO a également fait observer que, dans le résumé figurant à la première page du Plan alimentaire régional pour l'Afrique adopté à la Conférence régionale des ministres africains de l'agriculture tenue à Arusha en 1978, on avait mentionné le fait qu'en dix ans, entre la période 1962-1964 et la période 1972-1974, les importations de blé en Afrique avaient triplé. En outre, la liste des programmes ayant une incidence à court terme et à moyen terme figurant dans ce document mentionnait un programme visant à promouvoir les aliments de substitution. A cause de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation rapide, les consommateurs tendaient à délaisser les aliments de base traditionnels produits localement en faveur d'aliments importés. On pouvait lutter contre ce phénomène grâce à la mise au point et à la promotion d'aliments de substitution produits localement.

33. Il a attiré l'attention des participants sur l'exposition de produits de farines composites mis au point par l'Institut de recherche alimentaire de Khartoum et sur la publication de la FAO intitulée "Le programme relatif aux farines composites", dont un certain nombre d'exemplaires avaient été distribués aux membres du Comité des progrès de l'industrialisation et il a indiqué que cette publication pouvait être mise à la disposition de tout participant à la Conférence qui désirerait en avoir un exemplaire.

34. Le représentant de la CNUCED a déclaré que son organisation s'occupait des questions de coopération internationale en vue du développement industriel, surtout lorsqu'il s'agissait de questions commerciales. A cet égard, il a fait observer que le schéma des échanges mondiaux de produits manufacturés et la consommation mondiale de biens industriels n'avaient pas changé considérablement, alors que le protectionisme pratiqué par les pays développés avait augmenté, ce qui retardait les changements structurels et venait accroître les difficultés rencontrées pour obtenir une augmentation substantielle des exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés par les pays en développement, selon les objectifs fixés à Lima.

35. Il a mentionné un certain nombre d'activités de restructuration entreprises au niveau international auxquelles la CNUCED avait participé et, à cet égard, il s'est référé à un certain nombre de résolutions et de recommandations présentées, lors de la cinquième session de la CNUCED. Au sujet de certains de ces textes, on n'avait pas pu obtenir un consensus à la cinquième session, et ces textes avaient été renvoyés pour examen au Conseil du commerce et du développement.

36. Il a estimé que la cinquième session de la CNUCED devait être considérée comme un tournant important en ce qui concerne l'effort de restructuration des relations économiques. Cependant, les résultats obtenus lors de cette session n'étaient pas du tout à la mesure des besoins et des espoirs des pays en développement, et il a exprimé l'espoir que la troisième Conférence générale de l'ONUDI permettrait de faire davantage de progrès en ce qui concerne la solution des questions laissées en suspens.

37. Le programme d'Arusha concernant l'autonomie collective avait été approuvé lors de la cinquième session de la CNUCED avec quelques modifications mineures, au sujet desquelles les participants à la Conférence avaient décidé de convoquer une session extraordinaire du Comité de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED en 1980. Dans ce contexte, on avait prévu d'organiser une réunion régionale africaine à Addis-Abéba du 7 au 18 décembre 1979 et une réunion interrégionale à Genève au début de 1980.

38. En soulignant la contribution apportée par la CNUCED à l'industrialisation en Afrique, il a mentionné en particulier un certain nombre de projets auxquels la CNUCED avait collaboré, notamment certains programmes d'intégration et de coopération industrielles.

39. Dans sa déclaration, un représentant de l'ONUDI a évoqué la Déclaration de M. Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, à la cérémonie d'inauguration de la Conférence qui avait déjà donné un aperçu du mandat de l'ONUDI et des nouvelles initiatives intéressantes particulièrement l'Afrique et il a mentionné le document ONUDI/TX.88 sur les activités de l'ONUDI en Afrique, qui a été établi à la demande de l'OUA. En réponse à diverses questions d'un certain nombre de représentants, il a indiqué que l'ONUDI en tant qu'institution comprend, outre son secrétariat, les Etats membres et les autres organismes qui s'intéressent au développement industriel. Le rôle central de l'ONUDI dans le système des Nations Unies en matière d'assistance technique industrielle est bien connu des participants de la Conférence. Comptant parmi son personnel environ 400 administrateurs, spécialisés en général dans les disciplines économiques et les sciences de l'ingénieur, l'ONUDI est bien placée pour fournir une aide dans les divers domaines du développement industriel. En 1978 le montant de l'assistance technique de l'ONUDI aux pays africains a été de 16,4 millions de dollars des Etats-Unis et on escompte que cette assistance atteindra 20 millions de dollars des Etats-Unis en 1979.

40. Les activités de l'ONUDI se rapportant à la promotion des investissements, pour lesquelles on a créé un Bureau mixte du programme de coopération en matière d'investissements de la Banque mondiale et de l'ONUDI sont d'une importance particulière. Ce programme comprend aussi la création de bureaux de promotion des investissements dans certains pays développés, à Bruxelles, à Cologne, à New York et à Zurich, par exemple, bureaux destinés à aider les pays en développement à exécuter leurs projets d'investissement industriel. L'ONUDI a aussi élaboré un programme dynamique dans le domaine du développement et du transfert de la technologie, y compris une banque industrielle et technologique. En outre, dans le cadre de ce programme l'ONUDI assure des services techniques et consultatifs aux pays en développement en fournissant à bref délai des conseils impartiaux et confidentiels de niveau élevé aux gouvernements à propos de décisions concernant les investissements et les accords de transfert de la technologie et d'autres questions techniques. Ces services sont de plus en plus utilisés par les pays en développement. L'ONUDI a aussi créé deux sections spéciales dont l'une traite des problèmes des pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés et l'autre est consacrée aux programmes visant à encourager la coopération entre pays en développement. Le système de consultations industrielles de l'ONUDI est maintenant considéré comme permanent. L'ONUDI assure un vaste éventail d'activités en matière d'études industrielles à l'échelon mondial, régional, national et sectoriel, qui peuvent être particulièrement utiles aux pays africains et elle fait paraître plusieurs publications sur divers aspects des activités et les organisations industrielles.

41. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OUA, un mémorandum d'accord et de coopération a été signé entre l'OUA et l'ONUDI. L'ONUDI coopère avec l'OUA à l'application de diverses résolutions adoptées à propos de questions industrielles et techniques. Il faut mentionner spécialement une étude sur l'élaboration d'un plan d'action pour la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique en Afrique ainsi qu'un colloque régional sur le transfert de la technologie et une réunion de promotion des investissements qui doivent avoir lieu tous les deux dans le cadre de la troisième foire commerciale panafricaine prévue en 1960 à Khartoum. On escompte que la CEA et d'autres organisations régionales comme le Centre régional africain de technologie se joindront à l'ONU et à l'OUA pour exécuter ces activités. L'ONUDI coopère aussi avec la CEA en vue de l'application des diverses décisions de la Conférence des ministres africains de l'industrie. Cette coopération est assurée en partie par la Division mixte CEA-ONUDI de l'industrie qui réunit ces deux organisations en vue d'une cause commune. Pour assurer et faciliter les services de l'ONUDI en Afrique, il serait nécessaire d'intensifier la communication entre l'ONUDI et les pays africains. Les résolutions antérieures de l'OUA et de la Conférence des ministres africains de l'industrie ont fait ressortir combien il était nécessaire que les pays africains accréditent des ambassadeurs auprès de l'ONUDI, donnent une vigueur nouvelle aux comités nationaux pour l'ONUDI ou en créent de nouveaux et intensifient la participation au Conseil du développement industriel de l'ONUDI et à d'autres

réunions d'organes directeurs pour faire en sorte que le point de vue de l'Afrique soit reflété dans les politiques de l'ONUDI. A cet égard, l'orateur a souligné la représentation de l'ONUDI sur le terrain, par l'intermédiaire du programme de conseillers principaux sur le terrain pour le développement industriel, et invité les représentants africains du Conseil d'administration du PNUD et du Conseil économique et social à accorder un appui très ferme à ce programme. Il a conclu en disant qu'il était nécessaire d'encourager et d'augmenter les ressources financières dont dispose l'ONUDI, en particulier par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

42. En présentant le rapport, qui figure dans le document UNCTAD/5/INF/TP/1, le Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a fait observer que, à la suite d'un certain nombre de réunions régionales importantes qui ont eu lieu depuis la quatrième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie, un projet de stratégie de développement pour la région africaine dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement avait été élaboré (UN/Res.332(IV)) et approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OU dans leur Déclaration de Monrovia (CIV/Res.722(III)).

43. Il a déclaré que l'insuffisance des ressources constituait un obstacle pour la CEI lors de l'exécution de ses programmes et de ses projets, et il a suggéré que l'Afrique renforce son autonomie collective en fournissant des ressources de lancement par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique.

44. Il s'est félicité de l'utilisation d'experts africains pour l'exécution des programmes sectoriels et des projets multinationaux, et il a rendu hommage à ceux-ci pour le travail qu'ils ont effectué dans les domaines pour lesquels ils **avaient été recrutés**.

45. En ce qui concerne la mise au point des politiques et des stratégies industrielles, il a déclaré que le Colloque régional organisé récemment avait permis aux pays africains de prendre conscience de l'extrême importance de revoir régulièrement leurs programmes nationaux d'industrialisation.

46. La nécessité d'identifier les différentes formes de coopération régionale par certains moyens tels que l'établissement de sociétés industrielles multinationales africaines est apparue très clairement dans les recommandations du Colloque. En relation avec ce besoin, il y avait également la nécessité urgente de mettre au point une stratégie africaine pour la transformation et l'intégration des matières premières, des ressources humaines et des capitaux africains.

47. En ce qui concerne les pays africains, toutes les stratégies devraient tendre à renforcer plutôt qu'à remplacer les stratégies africaines. D'autre part, les incidences des nouvelles structures en matière de politique générale devraient être bien comprises par les pays avant qu'ils n'engagent des ressources en vue de leur réalisation. La question de la consolidation des stratégies africaines, ainsi que les autres questions qui se posent dans le cadre d'une position africaine commune, étaient décrites dans le rapport de la sixième session du Comité des progrès de l'industrialisation. En conséquence, le Président de la Comité espérait que la Conférence examinerait ces questions, ainsi que les autres questions qui se posent, en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

48. Il a conclu en rappelant à la Conférence le devoir qu'elle avait d'élire les nouveaux membres du Comité des progrès de l'industrialisation.

Mise en oeuvre de programmes sectoriels et de projets multinationaux : rapports intermédiaires (point 6 de l'ordre du jour)

49. Le Président de la sixième session du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a présenté le rapport contenu dans le document CN.14/IND/220, où se trouvaient exposés les résumés des délibérations et des conclusions du Comité, et également les diverses décisions prises par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie. Ce document se compose de trois parties, à savoir, Première partie : Examen de l'ordre du jour; Deuxième partie : Conclusions et Troisième partie : Résolutions. La Conférence avait examiné les deuxième et troisième parties, en se référant à la première partie uniquement pour information concernant les points de l'ordre du jour concernés. Le Secrétaire exécutif de la CTA a fourni des explications supplémentaires sur l'historique, les objectifs et les progrès réalisés pour la mise en oeuvre de programmes sectoriels et des programmes multinationaux mentionnés dans le rapport.

50. A cet égard, il a informé la Conférence que les statuts relatifs à la création du Fonds africain de développement industriel seraient ouverts à la signature pendant la session et a invité tous les pays présents à la Conférence à se faire membres du Fonds. Concernant le Centre africain de conception et de fabrication techniques, il a noté qu'une vingtaine d'Etats membres avaient déjà décidé de participer au Centre et que les 29 autres pays y participeraient dès que possible. La première réunion du Conseil d'administration du Centre était prévue au cours de ce mois et tous les Etats membres de la CTA et de l'OUA avaient été invités, qu'ils aient déjà adhéré au Centre ou non. En conséquence, les Etats qui n'étaient pas encore membres devraient venir à cette réunion en étant fermement décidés à adhérer au Centre. Il a également mentionné l'Institut de formation technique supérieure et de recherches, dont le siège sera installé à Nairobi et qui représente un élément important parmi les institutions multinationales de la région. En ce qui concerne le Centre africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle,

le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de la Conférence sur les réserves exprimées à la quatrième session et a conseillé la prudence avant d'engager des ressources pour la création du Centre. L'appui concret d'un plus grand nombre d'Etats membres étoit nécessaire pour assurer l'opération efficace de telles institutions. Le développement n'étoit pas une entreprise bon marché; elle supposait la réalisation de projets individuels concrets permettant cumulativement de fournir l'Éta nécessaire.

51. Au cours des délibérations qui ont suivi cette introduction, plusieurs participants ont souligné qu'il conviendrait en effet de satisfaire les besoins du secrétariat de la C. en matière d'appui financier continu et adéquat, afin d'en faire un instrument efficace pour la mise en oeuvre de son programme de travail. Toutefois, certains participants ont estimé qu'avant de commencer à exécuter les programmes sectoriels les organisations devraient s'assurer que des ressources financières soient disponibles non seulement pour les études et les missions dans les pays mais aussi pour l'exécution des projets industriels. Dans certains cas, notamment dans celui du programme concernant la métallurgie et la mécanique, les missions et les rapports de pays étoient indispensables afin d'identifier les problèmes réels des pays dans ces domaines et de trouver des moyens de les résoudre. On a fourni des exemples de sous-utilisation de capacités installées, malgré les disponibilités en matières premières. Les missions d'études peuvent servir à améliorer l'utilisation de la capacité de production et contribuer ainsi à assurer un accroissement notable de la production.

52. Certains participants ont exprimé l'avis que la création d'un centre régional de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle devrait recevoir une haute priorité et ont lié ce projet avec les services consultatifs sérieusement requis pour conseiller les pays en matière d'utilisation des capacités industrielles. En tant que tel, le Centre constituerait en fait un point de départ pour corriger les erreurs faites dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets industriels. En conséquence, la Conférence a été priée de réexaminer l'opinion exprimée dans le rapport du Comité des progrès de l'industrialisation au sujet de cette institution.

53. Faisant allusion à l'une des conclusions du Comité des progrès de l'industrialisation, le Président de la réunion des plénipotentiaires pour la création du Fonds a attiré l'attention de la Conférence sur la décision prise par cette réunion des plénipotentiaires, à savoir, que les fonctions du Fonds devraient être élargies en vue d'englober non seulement les grandes industries multinationales, mais également les industries petites et moyennes. Il a toutefois souligné que les arts et métiers n'avaient pas été inclus.

Politiques et stratégies industrielles (point 7 de l'ordre du jour)

54. La Conférence a félicité les institutions organisatrices pour leurs efforts très réussis en vue de l'organisation du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en Afrique.

55. Rappelant que le Colloque avait accordé une grande importance au rôle du secteur agricole comme base du développement en Afrique, un représentant a noté que cette question n'était pas clairement exposée dans le rapport du Comité des progrès de l'industrialisation soumis à l'examen de la Conférence.

Coopération industrielle régionale (point 3 de l'ordre du jour)

56. Une délégation a présenté une proposition visant à ce que les pays africains examinent sérieusement la création de ce qu'elle a appelé des "zones de développement industriel", qui constitueraient l'un des instruments pratiques de promotion de la coopération multinationale dans les secteurs prioritaires recommandés par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie. Elle a recommandé que les activités futures pour la mise en oeuvre de ces priorités procèdent comme suit :

- a) Définition de "zones de développement industriel" sur la base des sous-régions existantes ou de tout groupe de pays disposés à développer les secteurs prioritaires dans le contexte d'entreprises multinationales ou mixtes;
- b) La CEA, l'OUA et l'ONUDI devraient entreprendre des études de faisabilité sur les projets susceptibles de développement sous forme d'entreprises multinationales;
- c) Des consultations des Ministres de l'Industrie des différents pays concernant les "zones de développement industriel" définies devraient être organisées sous les auspices de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI afin de décider les priorités à respecter pour la mise en oeuvre;
- d) Des réunions des ministres de l'industrie des "zones de développement industriel" devraient précéder la sixième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie, qui doit se tenir en 1981, afin de lui fournir des contributions utiles.

57. La Conférence a accepté la proposition ci-dessus et a chargé la CEA, l'OUA et l'ONUDI d'y donner suite dans le contexte de la coopération multinationale, les représentants ont accepté la proposition selon laquelle, au cas où l'on établirait des sociétés industrielles multinationales africaines, ces sociétés devraient être des sociétés africaines. Ces sociétés pourraient être soit privées, soit publiques, soit l'un et l'autre à la fois. L'essentiel était de promouvoir la création d'entreprises multinationales véritablement africaines et d'éviter toute domination exercée par des investisseurs étrangers. A cette fin il faudrait étudier tous les projets industriels régionaux ou sous-régionaux, dont on pourrait faciliter l'exécution.

58. La question de la coopération pour la formation dans l'industrie a été soulignée par plusieurs participants, et la Conférence a accepté la recommandation que les pays africains ayant une expérience en matière d'institutions de formation et de recherche industrielles devraient mettre leurs services de formation et de recherche à la disposition d'autres pays africains afin de faciliter une certaine mesure de transferts de techniques entre pays africains. Un certain nombre d'institutions africaines nationales et régionales pourraient desservir plusieurs pays africains.

59. Certains représentants ont fait observer que dans le processus d'industrialisation, les pays africains ne devraient pas perdre de vue la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

Progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriels à l'échelon international (point 9 de l'ordre du jour)

60. Un représentant a suggéré et la Conférence est convenue que l'Afrique devrait définir ses propres objectifs à réaliser dans un laps de temps déterminé. Cela contribuerait aux efforts vers la réalisation des objectifs de Lima, surtout en ce qui concerne l'accroissement de la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale, rapide en confiant par exemple la réalisation ou la gestion à un seul pays mais dont les produits ou les services seraient conçus pour un marché multinational, au sujet duquel on aurait préalablement obtenue des engagements. Ce type de projet a l'avantage de la souplesse dans l'exécution, on peut le faire atteindre des dimensions optimales et on a plus de chances avec ce type de projet d'obtenir un crédits des institutions financières régionales et multinationales.

61. Un représentant de l'ONUDI, se référant au document intitulé "L'industrie à l'horizon 2000 - nouvelles perspectives" (ID/CONF.4/3), a fait observer que la part des pays en développement dans l'industrie avait été réexaminée sur la base d'indices de déflation, ce qui avait montré que leur part avait été de 8,6 p. 100 en 1975 et d'environ 9. p. 100 et non de 25 p. 100 comme il était prévu par les objectifs de Lima.

62. Un représentant a exprimé l'avis que les pays africains devraient également s'occuper du rôle du secteur privé africain dans le progrès industriel. Dans l'ensemble toutes les possibilités devraient être stimulées et il conviendrait de créer des structures économiques régionales appropriées en vue de permettre à l'Afrique de réaliser les objectifs de Lima. Il a été demandé à l'ONUDI d'exécuter des études en conséquence.

63. Plusieurs représentants ont déclaré que les pays africains avaient à déployer des efforts énormes pour atteindre les objectifs de Lima. Ils ont également noté avec regret le fait que, collectivement, les pays

développés ne faisaient pratiquement rien pour aider les pays africains à réaliser les objectifs de Lima. Ils ne faisaient guère de cas du principe de Lima concernant le transfert net de ressources aux pays en développement. L'ONUDI a été priée de fournir des renseignements détaillés à ce sujet.

Préparatifs en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : mise au point d'une position africaine commune à l'égard de l'ordre du jour provisoire (point 10 de l'ordre du jour)

64. Un représentant de l'ONUDI a présenté le document soumis par l'ONUDI, intitulé "L'industrie à l'horizon 2000 : nouvelles perspectives" (ID/CONF.4/3), résumé dans le document ECA/CMI.5/INR/WP/7 et additif 1 concernant ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé les principes fondamentaux suivis pour la rédaction de ce document. **Certaines** lacunes dans la mobilisation des ressources internationales ont été identifiées dans ce document et des propositions ont été faites pour combler ces lacunes. Parmi ces propositions, on peut inclure la création d'une institution internationale de financement industriel, qui serait un fonds mondial destiné à faciliter le transfert massif de ressources des pays développés aux pays en développement, une commission internationale du développement industriel chargée de mettre au point la législation internationale concernant le développement industriel, un institut international pour le développement et le transfert de techniques, un centre international pour l'acquisition en commun de la technologie, un centre international d'examen des brevets et un système de résolution des conflits industriels.

65. Après cette introduction, le Président du Comité des progrès de l'industrialisation a signalé que ce point de l'ordre du jour avait été discuté au cours des débats du Comité des progrès de l'industrialisation sur la base du document ECA/CMI.5/INR/WP/7. Le compte-rendu des délibérations et les conclusions du Comité sont présentés respectivement aux pages 11 à 14 et 18 à 19 de son rapport. Il a noté que le Comité avait ratifié le document ECA/CMI.5/INR/WP/7 dans lequel sont examinées la plupart des propositions formulées lors du colloque de Nairobi, à l'exception des propositions nouvelles présentées ci-dessus.

66. Au cours de ses débats, la Conférence a surtout examiné les nouvelles propositions de l'ONUDI, étant donné qu'il y avait apparemment à l'ONUDI un consentement général au sujet des autres éléments des propositions présentées en vue de la mise au point d'une position africaine commune à la troisième Conférence de l'ONUDI.

67. Certains délégués ont exprimé des doutes concernant les nouvelles institutions mondiales proposées, estimant que l'Afrique était la région qui bénéficiait le moins de telles institutions, généralement situées loin des pays qui ont le plus besoin d'aide, et que leur création pourrait imposer une charge considérable aux maigres ressources de l'Afrique. D'autres délégations ont été d'avis que l'Afrique, et notamment les pays les moins développés, pourraient bénéficier de la création de ces institutions, qui viendraient combler certaines lacunes, à condition que l'on établisse des principes directeurs valables concernant leur emplacement et leur fonctionnement. Plusieurs

délégations étaient d'avis que certaines institutions proposées par l'ONUDI risquaient de faire double emploi avec les institutions internationales actuelles; par exemple le Centre international d'examen des brevets envisagé avec l'OAPI. Elles estimaient qu'il faudrait surtout s'efforcer de renforcer les institutions déjà créées en Afrique, compte tenu aussi du fait que les pays africains n'ont pas le personnel voulu pour participer efficacement à la gestion de ces institutions internationales.

68. En réponse à ces opinions, un représentant de l'ONUDI a indiqué qu'il n'incomberait pas aux États membres de financer les institutions proposées. On a identifié celles-ci afin de répondre aux besoins des pays en développement auxquels les institutions actuelles ne répondent pas. On décidera à la troisième Conférence de l'ONUDI quel sera l'organisme principal chargé d'exécuter les fonctions prévues pour les institutions envisagées et il est tout à fait possible que l'on confie à l'OAPI le rôle d'organisme principal pour le centre international d'examen des brevets envisagé.

69. Confirmant les considérations générales exprimées concernant les propositions de l'ONUDI, il a été convenu que la CEA, en collaboration avec l'OUA et l'ONUDI et avec l'assistance d'un groupe d'experts volontairement fourni par les gouvernements africains examinerait tous les documents pertinents présentés à la Conférence, ainsi que le compte rendu de ses délibérations concernant ces documents et les autres questions, et présenterait toutes ces questions, dans un document à soumettre à une session extraordinaire des ministres africains de l'industrie qui se réunirait un ou deux jours avant la session extraordinaire du Groupe des 77 en vue de la préparation de la troisième Conférence de l'ONUDI.

Préparatifs en vue du Sommet africain sur le développement économique
(Point II de l'ordre du jour)

70. La Conférence a pris note du document TCA/CMI.5/INR/4P/3, où figurent les textes de la stratégie de Monrovia et de la Déclaration d'engagement adoptées respectivement par le Conseil des ministres de l'OUA et par les Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, dont elle était saisie pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour.

71. La Conférence a décidé que, à la suite des consultations qui ont lieu actuellement entre l'OUA et la CEA sur la préparation du Sommet africain, l'OUA indiquerait la nécessité de convoquer une réunion spéciale des ministres africains de l'industrie ou une réunion élargie du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, qui serait organisée par l'OUA, la CEA et l'ONUDI et serait chargée d'élaborer des recommandations pour le Sommet dans le secteur industriel, compte tenu des résultats de la troisième Conférence de l'ONUDI.

Examen des projets de résolution et de recommandation, l'élection des membres du Comité des progrès de l'industrialisation, date et lieu de la réunion de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie et adoption du rapport (point 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour)

72. Après avoir examiné le rapport du comité de rédaction, la Conférence a adopté les conclusions établies par le Comité des progrès de l'industrialisation. Ces conclusions figurent à la Deuxième partie du rapport.

73. La Conférence a décidé de la composition du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et la décision figure à la Deuxième partie du rapport.

74. La Conférence a examiné et adopté les résolutions concernant notamment la formation de sociétés multinationales africaines, les projets multinationaux régionaux et la position africaine commune à la troisième Conférence de l'ONUDI. Ces résolutions figurent dans la Troisième partie du rapport.

75. Après avoir examiné le projet de rapport, la Conférence l'a adopté.

76. Après avoir examiné l'invitation du Gouvernement ougandais de tenir la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie à Kampala, la Conférence a décidé que cette sixième Conférence aurait lieu à Kampala (Ouganda) en 1981.

77. Une motion de remerciement a été votée au Président de la cinquième Conférence, au Gouvernement de l'Éthiopie socialiste ainsi qu'aux organisations parrainant la Conférence (CEA, OUA et ONUDI) pour leurs efforts qui ont permis à la Conférence de mener à bien les travaux de sa cinquième session.

78. Le Président a remercié les participants de leur contribution active et précieuse aux travaux de la Conférence. Il a félicité les nouveaux membres du Comité des progrès de l'industrialisation pour leur élection et a promis que le Bureau et le Comité feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour préparer la troisième Conférence de l'ONUDI et pour favoriser l'application des décisions de grande portée de la Conférence.

79. Le président a alors prononcé la clôture de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie.

DEUXIEME PARTIE
CONCLUSIONS ADOPTÉES

1. Mise en oeuvre de programmes sectoriels et de projets multinationaux : rapports intermédiaires (point 6 de l'ordre du jour)

a) Programmes sectoriels

1. La Conférence s'est déclarée satisfaite que les programmes relatifs aux industries des matériaux de construction et du bâtiment, aux industries forestières, aux industries alimentaires et aux agro-industries aient accusé des progrès suffisants et aborderaient la phase pratique de mise en oeuvre pour la fourniture d'une assistance aux pays.

2. En ce qui concerne les programmes relatifs à l'industrie chimique et aux industries métallurgiques et mécaniques, pour lesquelles les rapports de missions seraient étudiés par les groupes intergouvernementaux d'experts prévus du 26 novembre au 1er décembre dans le cas des industries chimiques et du 3 au 8 décembre dans le cas des industries métallurgiques et mécaniques, la Conférence s'est définitive des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne leur lancement mais elle a noté qu'il restait encore beaucoup à faire pour leur donner une application concrète.

b) Projets multinationaux

1. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès enregistrés en ce qui concerne la création du Fonds africain de développement industriel et a prié instamment les pays africains de lui apporter leur appui moral et financier. Il a reconnu que les fonctions du Fonds avaient une portée encore trop limitée et il a exprimé l'espoir que la réunion des plénipotentiaires serait en mesure d'étudier cette question lors de l'examen du projet d'acte constitutif du Fonds.

2. Tout en reconnaissant qu'il était nécessaire de créer un Centre de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle, la Conférence a attiré l'attention des institutions organisatrices sur la nécessité d'entreprendre de nouvelles études afin de déterminer s'il convenait vraiment de créer un tel Centre.

3. En ce qui concerne le Centre africain de conception et de fabrication techniques, la Conférence a noté avec satisfaction les progrès réalisés sur la voie de sa création et invite instamment les pays africains qui n'y avaient pas encore adhéré à le faire et ceux qui y avaient adhéré à envoyer sans retard leur contribution au Secrétariat du Centre.

B. Politiques et stratégies industrielles (point 7 de l'ordre du jour)

1. La Conférence a approuvé toutes les recommandations présentées par les trois comités du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles. Elle s'est déclarée convaincue que ces recommandations contenaient les germes d'une position africaine commune en ce qui concerne les questions industrielles.

2. Compte tenu de l'importance de ces recommandations, la Conférence a prié la CEA, l'ONUDI et l'OUA et les autres organisations compétentes de prendre des mesures pour évaluer toutes les incidences du rapport du Colloque, en vue de déterminer et de formuler des programmes d'action prioritaires fondamentaux visant à parvenir à une plus grande indépendance en matière d'industrialisation, à une plus grande diversification et à une plus grande autonomie dans le cadre de la stratégie proposée pour la région africaine qui a été adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains à Monrovia. Ces programmes, ainsi qu'un plan visant à permettre de les mettre en oeuvre, seront présentés au Comité des progrès de l'industrialisation, à sa prochaine session, pour examen.

C. Coopération industrielle régionale (point 8 de l'ordre du jour)

1. La Conférence a approuvé les suggestions formulées dans le document présenté au titre de ce point de l'ordre du jour (UCA/CHI.5/INP/P/5) en ce qui concerne les méthodes permettant d'instaurer une coopération industrielle, le choix des critères de sélection des projets prioritaires et les modalités d'une action future, étant donné qu'il conviendrait d'ajouter deux critères à la liste de ceux qui figurent au paragraphe 25 du document, à savoir l'existence de matières premières et la taille des marchés.

2. Concernant la création de sociétés multinationales africaines, la Conférence a convenu d'appuyer la création de sociétés multinationales africaines et, étant donné que les informations fournies aux paragraphes 27 à 29 du document ne donnent pas suffisamment de renseignements pour la sélection de tels projets, elle a demandé à la CEA et à l'ONUDI d'entreprendre de nouvelles études pour identifier des projets multinationaux susceptibles d'être réalisés par des sociétés multinationales africaines.

3. La Conférence a recommandé que les pays africains ayant de l'expérience et des instituts de formation et de recherche industrielle mettent leurs services de formation et de recherche à la disposition des autres pays africains afin de faciliter dans une certaine mesure les transferts de technique et de compétences au sein de la région africaine. Un certain nombre de ces instituts nationaux et régionaux africains pourraient desservir plusieurs pays africains.

D. Progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriel (point 9 de l'ordre du jour)

1. Après avoir examiné les documents présentés sous ce point de l'ordre du jour, la Conférence a reconnu le rôle joué par le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique dans l'élaboration et la réalisation des programmes suivants dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima dans la région africaine :

- i) la création du Centre africain de technologie;
- ii) la création du Fonds africain de développement industriel;
- iii) la création du Centre de conception;
- iv) divers programmes industriels sectoriels;
- v) le projet de coopération multinationale;
- vi) l'organisation du Colloque sur les politiques et stratégies industrielles pour la période 1976-2000 tenu à Nairobi du 11 au 13 septembre 1979;
- vii) la promotion d'une prise de conscience par les pays africains touchant l'importance de l'industrialisation et de ses principaux éléments.

Ces activités ne tenaient pas compte de tous les objectifs et la Conférence a fait observer que l'Afrique avait encore beaucoup à faire afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Lima aux niveaux national et régional.

2. Afin de faciliter la réalisation des objectifs de Lima dans la région africaine, la Conférence a demandé que la CEA, l'OUA et l'ONUDI, en consultation avec les gouvernements africains, mettent au point des objectifs précis à atteindre dans un laps de temps déterminé.

3. La Conférence a recommandé aussi que l'ONUDI s'efforce d'évaluer de façon plus précise l'apport que les pays développés ont fourni sous forme d'assistance aux pays en développement en général et aux pays africains en particulier en vue de réaliser les objectifs de Lima, notamment en ce qui concerne le transfert quantitatif et qualitatif de ressources. L'ONUDI est priée de fournir ces renseignements, qui devraient être aussi complets que possible, à la réunion des plénipotentiaires africains préparatoire à la réunion du Groupe des 77 et à la troisième Conférence de l'ONUDI.

E. Préparatifs en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : mise au point d'une position africaine commune à l'égard de l'ordre du jour provisoire (point 10 de l'ordre du jour)

1. La Conférence a pris note des nouveaux programmes et organismes internationaux proposés sous ce point de l'ordre du jour. Toutefois, comme le temps faisait défaut pour examiner les renseignements contenus dans le document présenté par l'ONUDI intitulé "L'industrie en l'an 2000 : perspectives

nouvelles" (ID/CONF.4/3) et résumé dans le document ICA/CH.5/INR/1P/7. Le Comité a recommandé que les gouvernements africains les étudient en détail en vue de déterminer toutes les incidences des renseignements présentés concernant une position africaine commune conforme à la stratégie de Monrovia. Il conviendrait ensuite qu'une réunion de plénipotentiaires soit convoquée deux ou trois jours avant la réunion du Groupe des 77, afin que les plénipotentiaires puissent s'accorder au sujet d'une position africaine commune. Cette réunion de plénipotentiaires devrait bénéficier de la participation des Ministres africains de l'industrie.

2. La Conférence a convenu que les conclusions auxquelles on est parvenu lors du Colloque africain sur les politiques et stratégies industrielles à Nairobi et la Déclaration de Monrovia constituent des directives générales dont il faudrait s'inspirer pour formuler une position africaine commune lors de la troisième Conférence de l'ONUDI. Une tentative de définir cette position africaine commune a été faite dans le document ICA/CH.5/INR/1P/7 énoncé par le Comité des progrès de l'industrialisation, qui a fait ses recommandations à la Conférence.

3. La Conférence a approuvé les recommandations du Comité des progrès de l'industrialisation au sujet du temps inadéquat imparti pour examiner les différentes propositions en vue de la création de nouvelles institutions internationales et contenues dans le document soumis par l'ONUDI et intitulé : "Industrie 2000 : Nouvelles perspectives" (ID/CONF.4/3) et résumées dans le document ICA/CH.5/INR/1P/7. La Conférence a recommandé que la CEA et l'OUA secondées par un petit groupe d'experts africains individuels bien connus, détachés volontairement à la CEA par leurs gouvernements, et que l'ONUDI aiderait à clarifier les points contenus dans son document ID/CONF.4/3 examinent toutes les questions et tous les documents pertinents présentés à la Conférence et établissent un document précisant la position africaine commune à adopter en vue de la troisième Conférence de l'ONUDI. Ce document serait ensuite examiné à une réunion extraordinaire des Ministres africains de l'industrie avant la troisième Conférence de l'ONUDI. La CEA prendrait à sa charge les frais d'indemnité journalière de subsistance des experts des gouvernements pendant qu'ils établiraient le document à Addis-Abéba.

F. Préparatifs en vue du Sommet africain sur le développement économique
(point 11 de l'ordre du jour)

1. La Conférence a pris note du document ICA/CH.5/INR/1P/3 établi pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour.

2. La Conférence a décidé qu'à la suite des consultations qui ont lieu actuellement entre l'OUA et la CEA au sujet de la préparation du Sommet africain, l'OUA indiquerait la nécessité d'une réunion spéciale des ministres africains de l'industrie ou d'une réunion élargie du Comité des progrès de

l'industrialisation en Afrique qui serait organisée par la CEA, l'OUA et l'ONUDI pour élaborer les recommandations pour le Sommet dans le secteur industriel, compte tenu des résultats de la troisième Conférence de l'ONUDI.

C. Election du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
(point 13 de l'ordre du jour)

1. Les pays suivants ont été élus, au titre de ce point de l'ordre du jour :

Bureau : Président (Éthiopie)
 Premier Vice-Président (Algérie)
 Deuxième Vice-Président (Pwanda)
 Rapporteur (Malawi)

Membres : Sous-région de l'Afrique du Centre : Angola, Burundi et Zaïre
 Sous-région de l'Afrique de l'Ouest : Ghana, Côte d'Ivoire, Niger
 Sous-région de l'Afrique du Nord : Égypte, Soudan, Tunisie
 Sous-région de l'Afrique de l'Est : Botswana, Kenya République-
 Unie de Tanzanie

H. Date et lieu de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie (point 14 de l'ordre du jour)

1. Sur l'invitation du Gouvernement de la République de l'Ouganda, la Conférence a décidé que la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie aurait lieu à Kampala en 1981 et elle a décidé aussi de co-opter l'Ouganda comme membre du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique pour la période de 1979 à 1981.

TROISIEME PARTIE
RESOLUTIONS

1.(v) Sociétés multinationales africaines

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Prenant note de l'importance que les pays africains attachent à la réalisation de l'autonomie collective en vertu de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains et de la stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique,

Rappelant la résolution 19(IV) sur la coopération industrielle entre pays africains et tenant compte des travaux déjà réalisés par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux dispositions de ladite résolution,

Tenant compte de la nécessité de développer le traitement industriel des ressources naturelles dont la région africaine est abondamment dotée,

Reconnaissant l'importance attachée par le Colloque sur les politiques et stratégies industrielles en Afrique aux diverses formes de coopération en tant qu'instruments permettant d'assurer une industrialisation auto-entretenu et la nécessité d'établir dès que possible des sociétés multinationales appartenant aux Etats africains aux fins entre autres de lancer des entreprises conjointes et de tirer parti des complémentarités des ressources naturelles et des marchés,

Notant la recommandation du Colloque concernant la nécessité d'encourager les investissements publics et privés effectués par des ressortissants d'Etats africains en vue d'assurer le contrôle national nécessaire pour assurer l'industrialisation intérieure et la création d'entreprises conjointes qui serviront d'agents de production et de distribution, afin d'accroître la souveraineté des pays africains sur leurs propres ressources naturelles dans l'intérêt des peuples africains, en favorisant par la même la mise en valeur des compétences humaines,

1. Fait appel aux gouvernements africains afin qu'individuellement et collectivement ils fournissent tout l'appui nécessaire au secrétariat pour qu'il puisse entreprendre des activités préparatoires en vue de la création de sociétés africaines multinationales y compris celles conçues dans des zones agréées de développement industriel;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

- i) de prendre des mesures en vue d'engager des consultations entre les Etats membres intéressés pour identifier les secteurs prioritaires dans lesquels on pourrait créer des sociétés industrielles africaines multinationales y compris celles conçues comme zones agréées de développement industriel;
- ii) d'entreprendre des études économiques/techniques de projets spécifiques dans des domaines prioritaires identifiés;
- iii) d'utiliser quand cela est possible des institutions nationales de services-conseils pour l'exécution d'études spécifiques nécessaires à la mise en oeuvre efficace de projets;
- iv) de s'occuper de trouver les moyens de créer de telles sociétés qui exécuteraient ces projets;
- v) de définir les mesures successives à prendre en vue de créer des sociétés industrielles multinationales africaines; et
- vi) de convoquer régulièrement des réunions consultatives des ministres de l'industrie au sujet des zones de développement industriel;
- vii) d'entreprendre toutes autres activités préparatoires en vue de la création de sociétés industrielles multinationales africaines, et de faire rapport sur les progrès réalisés en la matière à la Conférence, à sa sixième session. Pour exécuter ces activités, ils devraient s'efforcer d'obtenir la collaboration et l'assistance des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales pertinentes.

2.(v) Centre régional de services d'ingénieurs-conseils et de gestion
La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Prenant note des conclusions du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique concernant la difficulté qu'il y a à regrouper les fonctions du Centre régional de services d'ingénieurs-conseils et de gestion, du Centre de conception et de fabrication techniques et du Centre africain de technologie,

Consciente de la nécessité de rendre les institutions régionales nouvellement créées vraiment efficaces avant d'entreprendre de créer d'autres institutions,

Consciente de la nécessité de plus en plus pressante de disposer des services d'ingénieurs-conseils efficaces, comme cela a été affirmé lors du récent Colloque sur les politiques et stratégies industrielles, ainsi que des ressources nécessaires au financement de ces services,

Invite le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à entreprendre, en collaboration avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, des activités préparatoires en vue de la création du Centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion et de faire rapport sur les progrès réalisés à la Conférence, à sa sixième session, étant entendu que la Conférence décidera, sur la base de ce rapport, d'entreprendre ou non la création du Centre.

3.(v) Centre régionaux de mise au point de farines composées et de formation en ce domaine

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Prenant note de l'augmentation importante et croissante des importations de blé et de farine de blé en Afrique durant les dix dernières années, de la disponibilité de tubercules et de céréales autres que le blé moins coûteuses (sorgho, millet, manioc) dans les pays africains, et des progrès réalisés dans l'utilisation de farines locales non à base de blé pour la panification, notamment au Soudan et au Sénégal, en coopération avec la FAO,

1. Demande à la FAO et à la CEA d'entreprendre en coopération avec l'ONUDI une étude de faisabilité sur le renforcement de centres de production de farines composées et de formation en ce domaine à des fins régionales l'un pour les pays de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'autre pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord,

2. Demande à la FAO et à la CEA, d'inventorier en coopération avec l'ONUDI les procédés technologiques de production de farines composées utilisant les graines et racines locales telles que le sorgho, le millet, le maïs et le manioc et de les mettre à la disposition des Etats membres dès que possible.

4.(v) Suite à donner aux conclusions et recommandations du Colloque régional africain sur les politiques et stratégies industrielles

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Ayant étudié le rapport du Colloque régional africain sur les politiques et stratégies industrielles qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) du 11 au 18 septembre 1979 1/,

Notant avec satisfaction qu'un consensus s'est dégagé lors du Colloque en ce qui concerne les politiques et les stratégies industrielles propres à assurer un développement autonome, une diversification et une autonomie collective au cours de la période 1979-2000,

Reconnaissant qu'il importe de mettre en oeuvre ces politiques et ces stratégies,

1. Recommande les politiques et stratégies arrêtées lors du Colloque aux gouvernements des pays africains, individuellement et collectivement;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de prendre des mesures pour donner suite aux conclusions du Colloque qui ont été approuvées par la Conférence à sa cinquième session et en particulier :

- i) de formuler des mesures et des projets concrets afin d'aider les Etats membres à appliquer individuellement et collectivement les politiques et les stratégies adoptées lors du Colloque;
- ii) de diffuser ces mesures et ces politiques aux Etats membres et de rendre compte à la Conférence à sa sixième session des progrès accomplis.

5.(v) Position africaine commune à la troisième Conférence de l'ONUDI

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Guidée par la Déclaration de Monrovia d'engagement des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine concernant les principes directeurs et les mesures d'autonomie nationale et collective pour le développement social et économique en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ^{1/},

Consciente de la décision prise par l'Organisation de l'unité africaine d'organiser un sommet extraordinaire sur le développement économique de l'Afrique en 1980 et de la nécessité pour la Conférence des ministres africains de l'industrie de contribuer à l'examen du secteur industriel auquel précèdera ce sommet,

Rappelant les résolutions CM/RPS.516(XIV) et CM/RPS.722(XV) de l'Organisation de l'unité africaine et la résolution 7(iv) de la Conférence des ministres africains de l'industrie, qui concernent toutes les trois la troisième Conférence générale de l'ONUDI,

^{1/} AHG/ST.3(XVI).

Tenant compte des résolutions et recommandations du Colloque régional africain sur les politiques et stratégies industrielles en vue du développement auto-entretenu, de la diversification et de l'autonomie collective au cours de la période 1970-2000 1/,

Tenant également compte des activités préparatoires entreprises par l'ONUDI en vue de la Conférence, et notamment des recommandations contenues dans l'étude intitulée "L'industrie en l'an 2000 : perspectives nouvelles" 2/, établies en application de la résolution 3362(S-VII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975.

Notant que si la contribution des Etats africains à l'élaboration des stratégies pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été jusqu'ici marginale, ils ont néanmoins le très vif désir d'intensifier leur participation à l'élaboration d'une stratégie internationale pour la restructuration de l'industrie mondiale dans le contexte de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

1. Adopte avec les réserves formulées au paragraphe 2) ci-dessous, le texte définitif du document TCA/CNI.5/INF/227/7 présenté par le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, comme représentant la position africaine commune en vue des négociations qui auront lieu lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et en vue de la préparation de la contribution dans le secteur industriel au sommet extraordinaire de l'OUA sur le développement économique, ainsi qu'aux fins de la contribution africaine à l'élaboration de la stratégie industrielle pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. Prend note des dispositions contenues dans l'étude intitulée : "L'industrie en l'an 2000 : perspectives nouvelles", concernant la création des organismes suivants :

- i) Institut international de technologie industrielle;
- ii) Centre international pour l'acquisition commune de techniques;
- iii) Centre international d'examen de brevets;
- iv) Organisme international de financement industriel;
- v) Fonds international de promotion industrielle;
- vi) Commission de droit international sur le développement industriel;
- vii) Système pour la résolution des différends industriels.

ainsi que des recommandations présentées dans la même étude concernant entre autres :

- un réseau international de financement et de négociations industriels;

1/ 7/CN.14/INF/227.

2/ ID/CONF.4/3.

- la promotion d'investissements fondés sur le troc ou sur la possibilité de rachat;
- le recours accru à des accords de projet et à des accords de caractère intergouvernemental;
- la mobilisation accrue par les pays en développement du potentiel des entreprises moyennes ou d'autres entreprises non transnationales appartenant aux pays industrialisés;

3. Demande instamment que les nouvelles institutions financières internationales proposées par l'ONUDI accordent la priorité aux pays en développement les moins avancés sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés. A cette fin, ces institutions devraient réserver une part importante de leurs ressources à ces pays et prendre toutes les mesures nécessaires (taux d'intérêt de faveur, études simplifiées des projets, procédures plus simples d'obtention de crédits) pour faciliter l'accès des pays intéressés à ces fonds.

4. Fait appel aux gouvernements africains pour qu'ils étudient ces propositions, en tenant compte du rapport du groupe d'experts établi par la Conférence pour mettre définitivement au point le projet de texte sur la position africaine commune à la troisième Conférence de l'ONUDI, à la réunion des plénipotentiaires qui doit se tenir en Amérique Latine de la fin du mois de novembre au début du mois de décembre 1979 avant la réunion du Groupe des 77 en prévision de la troisième Conférence générale de l'ONUDI;

5. Attire l'attention sur la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies susceptibles de faciliter :

- i) la réalisation des aspirations africaines vers un développement industriel accéléré autonome et auto-entretenu;
- ii) la coopération industrielle intra-africaine aux niveaux continental et sous-régional liée notamment à l'expansion du commerce industriel intra-africain et à l'accroissement de la mise en valeur industrielle des ressources naturelles de l'Afrique en matière d'agriculture, d'énergie et de minerais, ainsi que dans les autres secteurs, dans l'intérêt des peuples africains, grâce entre autres à la création de sociétés industrielles multinationales africaines;

6. Fait appel aux gouvernements africains pour qu'ils intensifient leurs efforts pour :

- i) le développement de la main-d'oeuvre industrielle et technique;

- ii) le renforcement des capacités technologiques des pays africains pour le développement et la commercialisation de techniques autochtones, ainsi que pour l'évaluation, la sélection, l'acquisition et l'adoption de techniques étrangères;
- iii) la mise en place d'un mécanisme institutionnel approprié à l'échelon national, sous-régional et régional, en vue de financer, de planifier, de surveiller les activités de développement industriel et technologique et d'aider à leur exécution;
- iv) l'attribution de ressources financières nationales plus importantes au développement industriel et l'obtention d'un financement extérieur accru;
- v) l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, dépourvus de littoral, insulaires et les plus touchés;
- vi) l'intensification de la coopération technique et économique entre pays en développement;
- vii) l'adoption d'un nouveau mécanisme destiné à assurer un courant d'assistance financière et technique extérieure à l'appui des efforts accomplis par l'Afrique à la fois au niveau national et au niveau sous-régional et régional, conformément aux objectifs du développement africain;
- viii) la proclamation d'une décennie du développement industriel africain;
- ix) la promotion d'une coopération intra-africaine au moyen de l'identification et de l'exécution de projets multinationaux et de la mise en commun des structures de formation et de recherche industrielles.

7. Invite instamment les pays développés et les organisations internationales à intensifier et à accroître leur assistance financière et technique aux pays africains, à la fois au niveau national et au niveau régional, en vue de l'exécution de ce qui précède, ainsi que d'autres programmes de développement industriel;

8. Réaffirme le rôle de l'ONUDI comme élément central du système des Nations Unies en ce qui concerne la coordination de toutes les questions touchant la coopération technique en vue du développement industriel des pays en développement;

9. Se félicite dans ce contexte de la décision de transformer l'ONUDI en une institution spécialisée de l'ONU et invite instamment tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies à signer et à ratifier les nouveaux statuts;

10. Invite instamment, en conséquence, à renforcer et à développer les activités de l'ONUDI surtout dans les domaines prioritaires suivants :

- i) les activités opérationnelles sur le terrain;
- ii) le développement et le transfert de la technologie;
- iii) l'amélioration des systèmes et des procédures de rassemblement de compilation et de diffusion régulières aux pays en développement de renseignements industriels et techniques surtout sur le transfert de ressources nettes des pays développés aux pays en développement;
- iv) les activités de promotion des préinvestissements et des investissements;
- v) les consultations industrielles à effectuer en permanence et l'assistance financière et technique fournie à tous les pays africains pour faciliter la préparation de ces décisions de consultation, la participation effective à ces réunions et les activités consécutives;
- vi) des mesures spéciales pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés;
- vii) la coopération économique et technique entre les pays en développement;
- viii) les études industrielles, consacrées surtout à l'évaluation industrielle ou plus précisément à celle des efforts accomplis par les pays africains, industriellement et collectivement pour atteindre les objectifs de Lima.

A cette fin, il faudrait modifier la structure interne de l'Organisation de manière à lui permettre d'exécuter efficacement ses activités et surtout celles qui sont mentionnées.

11. Demande en outre instamment que l'on renforce la présence de l'ONUDI sur le terrain développant et en améliorant le programme de conseillers principaux sur le terrain pour le développement industriel. A cette fin il faudrait beaucoup augmenter le nombre des conseillers africains.

12. Demande aux gouvernements d'accroître leur contribution au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, de manière à permettre à l'ONUDI de s'acquitter efficacement de son mandat et de satisfaire aux besoins croissants des pays en développement;

13. Prie le Secrétaire général administratif de l'OUA et le Secrétaire exécutif de la CEA de communiquer cette résolution et le texte du document ECA/CI.5/INR/WP/7 sur la position africaine commune pour la troisième Conférence de l'ONUDI aux autorités pertinentes de tous les Etats membres de l'OUA;

14. Prie instamment tous les pays africains de faire en sorte que le texte de cette résolution et le texte final du document ECA/CI/FCIA.6/WP/7

soient portés à l'attention de leurs délégations à :

- i) la session extraordinaire du Conseil du développement industriel de l'ONUDI consacrée aux arrangements finals en vue de la troisième Conférence de l'ONUDI qui doit avoir lieu à Vienne du 12 au 16 novembre 1979 ;
- ii) la réunion du Groupe des 77 qui doit avoir lieu en Amérique latine entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre 1979 pour mettre au point sa position commune à l'ONUDI; et
- iii) à la Conférence elle-même qui doit avoir lieu à New Delhi (Inde) du 21 janvier au 8 février 1980.

15. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA, le Secrétaire général administratif de l'OUA et le Directeur exécutif de l'ONUDI, conformément à la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de déclarer la période de 1980 à 1989 Décennie africaine du développement industriel et en collaboration avec d'autres organisations internationales, d'aider les pays africains à établir et à exécuter un plan d'action détaillé à l'échelon national, régional et mondial en vue d'atteindre les objectifs de la décennie;

16. Prie le Directeur exécutif de l'ONUDI de tenir pleinement compte du contenu de cette résolution et du texte final sur la position africaine commune à l'égard de la troisième Conférence de l'ONUDI dans la préparation finale de la Conférence qui sera effectuée par le siège de l'ONUDI;

17. Exprime sa gratitude aux secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI pour l'aide qu'ils ont apportée aux travaux préparatoires en vue de l'adoption de la position africaine commune sur l'ONUDI et au Gouvernement kényen pour avoir accueilli le colloque régional africain.

6.(v) Programmes sectoriels

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Consciente des efforts qui doivent être déployés par la région africaine, étant donné qu'elle est la moins avancée parmi les régions en développement, afin de mettre en application la Déclaration et le Plan d'action de Lima,

Rappelant la stratégie adoptée à Monrovia en vue du développement économique de l'Afrique par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains et élaborée sur la base de la Déclaration d'engagement de Monrovia,

Rappelant également les conclusions adoptées lors de la quatrième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie tenue à Kaduna (Nigéria) en novembre 1977, dans lesquelles on avait accordé la priorité à certaines industries de base.

1. Se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes sectoriels concernant les industries des matériaux de construction et du bâtiment, des produits chimiques, et des métaux et de l'ingénierie ainsi que du rôle dirigeant joué par la Commission économique pour l'Afrique dans ce domaine.

2. Prie instamment la Commission économique pour l'Afrique, l'OUA et l'ONUDI de poursuivre leurs efforts en vue de la mise en oeuvre de ces programmes concernant les industries de base et d'intensifier leurs efforts pour obtenir le financement nécessaire non seulement pour les études et les missions dans les pays mais aussi pour l'exécution de projets industriels.

3. Invite le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes donateurs à coopérer pleinement en vue de la mise en oeuvre de ces programmes en fournissant les ressources matérielles et humaines nécessaires à cette fin.

7.(v) Centre régional africain de conception et de fabrication techniques

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

S'inspirant de la résolution 1(iv) adoptée lors de la quatrième session de la Conférence tenue à Kaduna (Nigéria) en novembre 1977- dans laquelle il a été décidé de créer le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et dans laquelle le Secrétaire exécutif de la CEA a été prié de prendre des mesures pratiques à cette fin,

Notant avec satisfaction qu'une assistance financière a été reçue du Programme des Nations Unies pour le développement en vue de l'exécution de ce projet,

Se félicitant des progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement du Centre,

1. Invite les Gouvernements africains qui ne sont pas encore devenus membres du Centre à le faire,

2. Invite les Etats membres à apporter leur contribution au Centre dès que possible,

3. Prie les institutions financières concernées d'offrir leur assistance au Centre afin de lui permettre de démarrer,

4. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel l'Organisation de l'unité africaine et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies de coopérer pleinement en vue de la mise en oeuvre de ce programme,

5. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'établir un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, qui sera soumis au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et ensuite à la Conférence.

8.(v) Fonds africain de développement industriel

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Rappelant la résolution 3(iv) adoptée lors de la quatrième session de la Conférence tenue à Kaduna en novembre 1977,

Soulignant la nécessité d'effectuer des études de pré-faisabilité et de faisabilité fondées sur les informations obtenues grâce aux programmes de développement sectoriel ainsi que de trouver les moyens de financer ces études,

1. Invite la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque africaine de développement à coopérer étroitement en vue de la conception et de l'organisation du Fonds Africain de développement industriel,
2. Félicite le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Président de la Banque africaine de développement pour les progrès réalisés sur la voie de la création du Fonds,
3. Félicite également les Gouvernements qui sont devenus membres du Fonds,
4. Invite les Gouvernements qui ne sont pas encore membres du Fonds à adhérer à son Acte constitutif dès que possible et les Gouvernements qui sont membres du Fonds à verser leur contribution dans un proche avenir,
5. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à coopérer avec le Président de la Banque africaine de développement en vue de l'exécution du projet, en vue d'assurer finalement l'autonomie du Fonds comme il est prévu dans son Acte constitutif,
6. Invite le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à présenter un rapport au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et ensuite à la Conférence des ministres, lors de sa prochaine session, au sujet des progrès réalisés en ce qui concerne le Fonds africain de développement industriel.